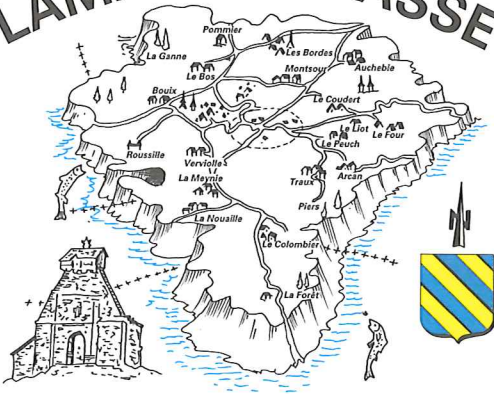


LAMAZIÈRE-BASSE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2018 N° 2018/05

L'an deux mille dix-huit, le 1er juin, à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence d'Alain GUEGUEN, Maire.

Présents : Alain GUEGUEN, Maire, Roselyne LACÔTE, Christophe BOYON, Adjoints, Hélène COURTOIS, Elodie TRESPEUCH, Dominique BREUIL, Nadège GUILLE, Conseillers.

Excusé : Philippe LABEL

Secrétaire de séance : Dominique BREUIL

Date de la convocation : 28 mai 2018

Approbation du Conseil municipal du 10 avril et du 27 avril 2018.

Recrutement pour un emploi saisonnier

Un agent sera embauché par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour la période du 16 juillet au 17 août 2018. Il assurera les fonctions d'agent technique à temps complet.

7 votants : 7 votes pour

Création d'un poste d'Adjoint technique

Du 1er septembre au 31 janvier 2019, en remplacement de la cantinière qui a demandé une disponibilité pour convenance personnelle pour cette période.

7 votants : 1 vote pour, 1 abstention et 5 votes contre

Vente de bois de chauffage

Cette délibération annule et remplace la délibération 2013/08/02.

32 cordes de bois de chauffage, faits par les employés municipaux, sur les parcelles communales, sont à vendre aux habitants de la commune aux conditions suivantes :

- Résidence principale à Lamazière-Basse,
- Faire une demande par écrit,
- S'engager à ne pas revendre le bois,
- Être non imposable
- Être non propriétaire de bois

Le prix est fixé à 150 euros la corde livrée. La vente se fait à la corde et est limitée à une corde par foyer.

Si vous êtes intéressés, il vous faut faire un courrier de demande auprès de la mairie et y joindre votre dernier avis d'imposition.

7 votants : 7 votes pour

Questions diverses :

Remise du prix du Concours Départemental de la Résistance et de la Déportation, sous le patronage de l'ANACR de la Corrèze, à l'école de Palisse le jeudi 14 juin à 16 heures. La vidéo sera diffusée au cours de la remise des prix.

Moulin d'Arcan : une procédure de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est lancée suite aux intempéries du 8 mai 2018.

Eglise : l'avant-projet sommaire (APS) a été remis par le cabinet d'architecture. Une réunion publique de présentation sera organisée.

L'aire de jeux, située à proximité de la salle Davoine, est désormais opérationnelle. Les enfants peuvent donc aller jouer sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.

Prochain Conseil municipal : 14 septembre à 20 heures 15

